

États financiers de

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Table des matières

	Page
Rapport des auditeurs indépendants	
État de la situation financière	1
État des résultats	2
État de l'évolution de l'actif net	3
État des flux de trésorerie	4
Notes afférentes aux états financiers	5 - 19



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Tour KPMG, Bureau 1500
600, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3A 0A3
Canada

Téléphone (514) 840-2100
Télécopieur (514) 840-2187
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux administrateurs de la Fondation Lucie et André Chagnon

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Fondation Lucie et André Chagnon, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2016, l'état des résultats, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Page 2

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation Lucie et André Chagnon au 31 décembre 2016, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

KPMG A. K. L. / S. E. N. C. R. L.

Le 21 juin 2017

Montréal, Canada

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

État de la situation financière
(en milliers de dollars)

31 décembre 2016, avec informations comparatives de 2015

	2016	2015
Actif		
Placements (note 3)	1 794 563 \$	1 761 256 \$
Investissement lié à la mission (note 4)	2 314	2 336
Trésorerie et équivalents de trésorerie	85 744	31 485
Sommes à recevoir (note 5)	5 001	34 059
Charges payées d'avance	366	918
Immobilisations corporelles (note 6)	380	214
	1 888 368 \$	1 830 268 \$
Passif		
Créditeurs et charges à payer	5 972 \$	6 487 \$
Actif net	1 882 396	1 823 781
Engagements (note 8)		
	1 888 368 \$	1 830 268 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

_____, administrateur

_____, administrateur

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

État des résultats
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2016, avec informations comparatives de 2015

	2016	2015
Activités de placements		
Revenus de placements		
Revenus des Fonds de placements	49 927 \$	59 964 \$
Variation de la juste valeur des placements (notes 2 d) et 3 ⁱ⁾)	62 558	151 439
Variation de la juste valeur des contrats de change (note 3 ^{iv)})	17 163	(82 094)
Autres (note 2 d))	919	799
Total des revenus de placements	130 567	130 108
Gestion interne des activités de placements (note 3 ^{v)})	(8 723)	(7 998)
Résultats nets des activités de placements	121 844	122 110
Activités de philanthropie		
Frais reliés à la philanthropie		
Dotations	(57 640)	(53 913)
Gestion interne des activités de philanthropie (note 7)	(5 759)	(5 640)
	(63 399)	(59 553)
Revenus de l'investissement lié à la mission		
Résultats nets des opérations immobilières	170	184
Résultats nets des activités de philanthropie	(63 229)	(59 369)
Résultats nets	58 615 \$	62 741 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

État de l'évolution de l'actif net
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2016, avec informations comparatives de 2015

	2016	2015
Actif net au début de l'exercice	1 823 781 \$	1 761 040 \$
Résultats nets des activités de :		
Placements	121 844	122 110
Philanthropie	(63 229)	(59 369)
Résultats nets	58 615	62 741
Actif net à la fin de l'exercice	1 882 396 \$	1 823 781 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

État des flux de trésorerie
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2016, avec informations comparatives de 2015

	Activités		2016	2015
	Placements	Philanthropie	Total	Total
Provenance (affectation) de la trésorerie				
Exploitation				
Résultats nets	121 844 \$	(63 229)\$	58 615 \$	62 741 \$
Ajustements pour :				
Revenus des Fonds de placements distribués sous forme de parts	(16 655)	–	(16 655)	(17 166)
Variation de la juste valeur des placements (note 3 ⁱ⁾)	(62 558)	–	(62 558)	(151 439)
Variation de la juste valeur non réalisée des contrats de change (note 3 ^{iv)})	(3 647)	–	(3 647)	6 383
Amortissement (notes 3 ^{v)} , 4 et 6)	21	173 ⁱ⁾	194	141
Variation des :				
Débiteurs	29 058	–	29 058	(30 607)
Charges payées d'avance	–	552	552	(11)
Créditeurs et charges à payer	(93)	(422)	(515)	424
	67 970	(62 926)	5 044	(129 534)
Investissements				
Montant net des acquisitions et des aliénations de placements	49 553	–	49 553	110 591
Acquisition d'immobilisations corporelles (déduction faite des allocations du bailleur)	–	(338)	(338)	(619)
	49 553	(338)	49 215	109 972
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie			54 259	(19 562)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice			31 485	51 047
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice			85 744 \$	31 485 \$

ⁱ⁾ Incluant 60 \$ d'amortissements relatifs aux opérations immobilières liées à la mission.

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers
(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

Exercice clos le 31 décembre 2016

1. Statut et mission de la Fondation

La Fondation Lucie et André Chagnon (la « Fondation ») a été constituée à titre d'organisme sans but lucratif selon la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes*. Depuis mars 2013, la Fondation est maintenant régie par la *Loi canadienne sur les organismes à but non lucratif* à la suite d'une prorogation. Elle est un organisme de bienfaisance au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Elle a commencé ses activités en 2000.

Sa mission est de prévenir la pauvreté en contribuant au développement optimal des jeunes Québécois tant sur le plan physique que sur les plans psychologique, cognitif, social, affectif et spirituel, dès leur plus jeune âge (dès la conception) jusqu'à 17 ans inclusivement. À cette fin, elle contribue à leur réussite éducative.

2. Principales méthodes comptables

Ces états financiers ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif contenues dans la Partie III du *Manuel de CPA Canada - Comptabilité*.

La Fondation n'a pas l'obligation d'adopter les Normes internationales d'information financière du *Manuel de CPA Canada - Comptabilité*.

Activités de placements

a) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur les informations fournies au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. Le principal élément donnant lieu à de telles estimations et hypothèses est la juste valeur des placements. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

b) Placements

Les placements sont comptabilisés à leur juste valeur qui est déterminée selon le cours de clôture au 31 décembre, à l'exception des Fonds de placement privés, dont la juste valeur est déterminée, en très grande partie, à la lumière des états financiers audités fournis par les gestionnaires de ces placements.

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie sont composés des soldes bancaires disponibles et des placements liquides, dont la durée est de trois mois ou moins, et sont constatés au coût, montant qui se rapproche de leur juste valeur.

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers (suite)

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

Exercice clos le 31 décembre 2016

2. Principales méthodes comptables (suite)

Activités de placements (suite)

d) Conversion de devises étrangères

Les opérations conclues en devises étrangères sont converties selon la méthode temporelle. Selon cette méthode, tous les produits et les charges résultant d'opérations conclues en devises sont convertis aux cours en vigueur lors des opérations, et les gains et pertes en découlant sont inclus dans les revenus de placements aux postes « Variation de la juste valeur des placements » pour les contrats de change et « Autres » pour les éléments monétaires.

Les éléments monétaires de l'actif et du passif sont convertis au cours en vigueur à la date de l'état de la situation financière et les éléments non monétaires, au cours en vigueur lors des opérations.

e) Instruments financiers

La Fondation utilise certains instruments financiers dérivés pour atténuer les effets de variation de change sur ses principaux placements en devises étrangères. Les gains et pertes non réalisés liés à la réévaluation de la juste valeur des instruments dérivés sont comptabilisés à l'état des résultats.

Les coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

La Fondation applique le chapitre 3856, « Instruments financiers », de la Partie II du *Manuel de CPA Canada*.

f) Revenus de placements

i) Revenus des Fonds de placements

Les revenus des Fonds de placements incluent des revenus d'intérêts et de dividendes, comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les distributions de parts provenant des Fonds de placements sont comptabilisées en augmentation du coût de placement et dans les résultats aux « Revenus des Fonds de placements ». Les distributions provenant des Fonds de placements privés sont comptabilisées en réduction du coût des placements jusqu'à leur extinction pour ensuite être comptabilisées dans les résultats aux « Revenus de Fonds de placements ».

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

Exercice clos le 31 décembre 2016

2. Principales méthodes comptables (suite)

Activités de placements (suite)

- f) Revenus de placements (suite)
 - ii) Variation de la juste valeur des placements

La variation de la juste valeur des placements est constituée des gains et pertes réalisés sur disposition de placements et de la variation de la juste valeur non réalisée des Fonds de placements, des Fonds de placements privés et des papiers commerciaux adossés à des actifs.

- iii) Variation de la juste valeur des contrats de change

La variation de la juste valeur des contrats de change est constituée des gains et pertes sur les contrats de change réalisés à la date d'échéance des contrats et de la variation de la juste valeur non réalisée.

Activités de philanthropie

- g) Dotations

La Fondation comptabilise ses engagements à titre de dotations, au fur et à mesure de la réalisation des conditions de décaissement.

- h) Investissement lié à la mission

L'investissement lié à la mission est constitué d'immobilisations corporelles comptabilisées au prix coûtant et amorties sur leur durée d'utilisation prévue. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 40 ans pour le bâtiment.

- i) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au prix coûtant et sont amorties sur leur durée d'utilisation prévue. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire selon les périodes suivantes, à partir de la date de la mise en service :

Élément d'actif	Période
Mobilier	10 ans
Matériel informatique	2 à 5 ans
Améliorations locatives	5 ans

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers (suite)

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

Exercice clos le 31 décembre 2016

2. Principales méthodes comptables (suite)

Régime de retraite

- j) La Fondation offre un régime de retraite à cotisations déterminées pour ses employés. La contribution de l'employeur représente un pourcentage du salaire de base de l'employé pouvant atteindre 5 %, dans la mesure où l'employé effectue une contribution correspondante, dans les limites des montants permis par les dispositions législatives en vigueur dans ce domaine.

La charge de retraite pour l'exercice 2016 a été imputée aux frais reliés à la philanthropie au montant de 153 333 \$ (188 554 \$ en 2015) et aux frais reliés aux placements au montant de 27 870 \$ (26 483 \$ en 2015).

3. Placements

	2016	2015
Placements présentés à la juste valeur		
Fonds de placements (soit 340 520 \$ US, 523 021 \$ CA, 55 878 €, 24 818 £, 5 128 967 ¥ et autres devises 275 669 \$ CA au 31 décembre 2016) ⁱ⁾	1 435 174 \$	1 449 251 \$
Fonds de placements privés (soit 106 836 \$ US, 72 616 \$ CA et 47 600 € au 31 décembre 2016) ^{i) ii)}	356 022	310 137
Papiers commerciaux adossés à des actifs (soit 6 556 \$ CA et 2 980 \$ US au 31 décembre 2016) ^{i) iii)}	10 558	12 706
Contrats de change à terme ^{iv)}	(7 191)	(10 838)
	1 794 563 \$	1 761 256 \$

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers (suite)

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

Exercice clos le 31 décembre 2016

3. Placements (suite)

i) *Variation de la juste valeur des placements*

À l'état des résultats

	2016	2015
Gains réalisés sur disposition	81 144 \$	132 923 \$
Variation de la juste valeur non réalisée	(18 586)	18 516
	62 558 \$	151 439 \$

ii) *Fonds de placements privés*

En vertu d'ententes avec les Fonds de placements privés, la Fondation s'est engagée au 31 décembre 2016, sous certaines conditions, à investir 299 677 445 \$ (soit 32 193 333 \$ CA, 183 964 658 \$ US et 14 119 910 €).

iii) *Papiers commerciaux adossés à des actifs (« PCAA »)*

À la suite de l'adoption en janvier 2009 du plan de restructuration des investissements dans les PCAA, la Fondation a reçu, en échange de ses PCAA, des billets d'intérêt variable de véhicules d'actifs cadres.

Aux 31 décembre 2016 et 2015, la juste valeur estimative de ces billets est fondée sur les cotes publiées de temps à autre par les mainteneurs de marché ou sur la valeur estimative publiée par l'administrateur du plan.

Cette estimation est basée sur des marchés peu liquides et est par conséquent soumise à des incertitudes, comme celles liées aux montants qui seront recouverts sur les marchés pour ces types d'instruments financiers.

iv) *Contrats de change à terme*

La politique de placement de la Fondation prévoit des pourcentages cibles pour certains placements en différentes devises. Afin de les respecter, la Fondation a mis en place une stratégie de vente et d'achat de devises à terme lorsque la valeur marchande des placements dans une devise donnée dépasse ou n'atteint pas cette cible.

Les écarts avec les cibles sont revus et, le cas échéant, ajustés mensuellement. La durée des contrats n'excède pas 30 jours.

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers (suite)

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

Exercice clos le 31 décembre 2016

3. Placements (suite)

iv) Contrats de change à terme (suite)

Au 31 décembre 2016, la Fondation avait des contrats pour la vente (l'achat) de certaines devises. Tous les contrats échoient le 15 janvier 2017.

Type	Taux	2016		2015
		\$ CA	Juste valeur estimative	Juste valeur estimative
Dollar américain (\$ US)	1,32207	425 822 \$	(6 565)\$	(11 189)\$
Euro (€)	1,40694	54 505	(425)	(876)
Livre sterling (£)	1,66292	(3 860)	(14)	28
Yen (¥)	0,01160	(22 057)	(187)	1 199
		454 410 \$	(7 191)\$	(10 838)\$

La juste valeur estimative de ces contrats a été inscrite à titre d'élément de passif.

La variation de la juste valeur des contrats de change à l'état des résultats se répartit comme suit :

	2016	2015
Gains (pertes) réalisé(e)s	13 516 \$	(75 711)\$
Variation de la juste valeur non réalisée	3 647	(6 383)
	17 163 \$	(82 094)\$

Par cette politique de couverture, la quasi-totalité de la contrepartie des gains ou pertes réalisés et non réalisés sur les contrats de change à terme est présentée dans la variation de la juste valeur des placements à l'état des résultats (note 3 ¹⁾).

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers (suite)

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

Exercice clos le 31 décembre 2016

3. Placements (suite)

v) *Gestion interne des activités de placements*

	2016	2015
Honoraires de gestion de portefeuille	7 392 \$	6 519 \$
Honoraires	445	667
Rémunération (note 2 j))	686	643
Amortissement	21	22
Autres	179	147
	8 723 \$	7 998 \$

4. Investissement lié à la mission

Centre de ressources Larivière		2016	2015
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Terrain	353 \$	- \$	353 \$
Bâtiment	2 579	618	1 961
	2 932 \$	618 \$	2 314 \$

5. Sommes à recevoir

	2016	2015
Sommes à recevoir sur les ventes de placements	3 051 \$	31 821 \$
Revenus de placements à recevoir	976	1 878
Sommes à recevoir du bailleur	563	-
Remboursement de taxes à recevoir	255	176
Sommes à recevoir d'organismes alliés	114	128
Autres	42	56
	5 001 \$	34 059 \$

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers (suite)

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

Exercice clos le 31 décembre 2016

6. Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles			2016	2015
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier	1 226 \$	1 210 \$	16 \$	20 \$
Matériel informatique	1 693	1 541	152	194
Améliorations locatives	1 046	834	212	-
	3 965 \$	3 585 \$	380 \$	214 \$

7. Gestion interne des activités de philanthropie

	2016	2015
Rémunération (note 2 j))	3 941 \$	3 707 \$
Honoraires et consultations	1 017	1 107
Loyer	597	585
Amortissement	113	66
Autres	91	175
	5 759 \$	5 640 \$

8. Engagements

Activités de philanthropie

a) Dotations

La Fondation s'est engagée à contribuer à différents projets dans le cadre d'activités de bienfaisance pour des périodes de temps variables, sous certaines conditions.

Au 31 décembre 2016, les engagements globaux pourraient atteindre jusqu'à 171 647 000 \$, dont 41 123 000 \$ pour l'exercice 2017.

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers (suite)

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

Exercice clos le 31 décembre 2016

8. Engagements (suite)

Activités de philanthropie (suite)

a) Dotations (suite)

Les principaux accords de partenariat de la Fondation ont été conclus avec différents ministères du gouvernement du Québec (le « Partenaire ») et sont décrits ci-dessous :

- i) En 2007, un fonds pour la promotion des saines habitudes de vie a été créé pour une durée de 10 ans. Ce dernier a fusionné en 2010 avec l'organisme, Québec en Forme, pour continuer sous le nom de Fonds Québec en Forme (le « Fonds QEF »). Au même titre que le Partenaire, la Fondation s'est engagée à contribuer à hauteur d'une somme maximale de 200 000 000 \$ sur dix ans, dont 175 000 000 \$ ont été versés au 31 décembre 2016 (156 000 000 \$ au 31 décembre 2015).

En raison de liquidités excédentaires, le Partenaire et la Fondation ont convenu de suspendre leurs versements mensuels. La Fondation a suspendu pendant treize mois, de septembre 2013 à septembre 2014, des versements totalisant 21 666 667 \$. Le solde de ceux-ci, au montant de 20 000 000 \$, sera versé au Fonds QEF au plus tard le 31 mars 2019, étant donné que le Partenaire et la Fondation ont convenu, via une entente de principe, de prolonger les activités du Fonds QEF d'une durée additionnelle de deux ans, et ce, sans financement additionnel.

- ii) En 2009, un fonds a été créé pour le développement des jeunes enfants, connu sous le nom d'Avenir d'enfants, afin de soutenir le développement global et de favoriser la réussite de l'entrée scolaire des enfants âgés de cinq ans et moins vivant en situation de pauvreté. La Fondation s'est engagée à contribuer à hauteur d'une somme maximale de 250 000 000 \$ sur dix ans, dont 139 343 211 \$ ont été versés au 31 décembre 2016 (114 488 551 \$ au 31 décembre 2015). Le Partenaire a pris le même engagement à la hauteur de 150 000 000 \$.

À la suite de quatre amendements au protocole initial, signés respectivement en 2011, en 2013, en 2015 et en février 2017, la contribution de la Fondation a été réduite à trois reprises de 5 000 000 \$ et de 7 500 000 \$ au dernier amendement, réduisant sa contribution totale à 227 500 000 \$. Cette réduction est en contrepartie de la réalisation de quatre campagnes sociétales : l'une terminée au 31 mars 2013, l'autre au 31 mars 2015, la suivante au 31 mars 2017 et la dernière se terminant au 31 mars 2020.

En raison de liquidités excédentaires, la Fondation a convenu auprès d'Avenir d'enfants de suspendre, pendant une période de 20 mois, de décembre 2012 à mars 2015, ses versements mensuels. Ceux-ci totalisent 41 666 332 \$ et seront versés au plus tard le 30 septembre 2020 selon le dernier amendement signé en février 2017.

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers (suite)

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

Exercice clos le 31 décembre 2016

8. Engagements (suite)

Activités de philanthropie (suite)

a) Dotations (suite)

- iii) En 2009, une entente de partenariat pour soutenir la persévérance scolaire, connue sous le nom de Réunir Réussir, a été conclue. Au même titre que le Partenaire, la Fondation s'est engagée à contribuer à hauteur d'une somme maximale de 25 000 000 \$ sur cinq ans, dont 24 356 814 \$ ont été versés au 31 décembre 2016 (24 417 500 \$ au 31 décembre 2015). En 2014, une prolongation de dix-huit mois, soit jusqu'au 30 septembre 2015, a été convenue entre les partenaires, sans financement additionnel.

Le 9 mars 2016, les administrateurs de Réunir Réussir ont approuvé la liquidation et la dissolution de la société. Tel qu'il a été convenu à l'entente de partenariat, le solde résiduel des apports au 31 mars 2016, au montant de 124 728 \$, a été remis en parts égales au gouvernement du Québec et à la Fondation. À ce jour, il n'y a plus d'engagement de la Fondation.

b) Investissement lié à la mission

En vertu d'une entente, la Fondation s'est engagée au 31 décembre 2016, sous certaines conditions, à investir jusqu'à un maximum de 10 000 000 \$ dans le cadre d'un fonds d'investissements visant à procurer du financement hypothécaire garanti de deuxième rang à des organismes à but non lucratif pour la transformation, la rénovation et la gestion de logements abordables.

c) Contrat de location-exploitation

La Fondation loue des locaux en vertu d'un contrat de location-exploitation qui expire en novembre 2021 et dont le total des loyers de base et des frais d'occupation s'élève à 3 383 828 \$. Les exigences de paiement relatives à ces baux pour les cinq prochains exercices sont les suivantes :

2017	688 \$
2018	688
2019	688
2020	688
2021	631

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers (suite)

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

Exercice clos le 31 décembre 2016

9. Gestion des risques financiers

La Fondation est exposée à divers risques financiers qui résultent de ses activités de gestion de portefeuille.

La politique de placement de la Fondation prévoit une diversification des risques financiers au moyen de classes d'actifs. La politique établit également l'univers de placement, l'indice de référence et certaines limites de concentration et de risque.

Les principaux risques financiers auxquels la Fondation est exposée sont détaillés ci-après.

L'analyse porte sur les éléments suivants :

	2016	2015
Placements (note 3)	1 794 563 \$	1 761 256 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie sous forme d'encaisse et d'instruments à très court terme	85 744	31 485
Total couvert par les analyses	1 880 307 \$	1 792 741 \$

a) Risque de marché

Le risque de marché représente le risque de perte financière découlant d'une fluctuation de la valeur des instruments financiers. Cette valeur est influencée par la variation des paramètres de marché, notamment les taux de change sur les devises, les taux d'intérêt et le cours des actions.

i) Risque de change

Le risque de change correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises. En d'autres termes, les fluctuations de la valeur relative du dollar canadien par rapport aux devises peuvent avoir une incidence positive ou négative sur la juste valeur des actifs et passifs financiers.

La Fondation est exposée au risque de change en raison des placements, de la trésorerie, des intérêts et dividendes à recevoir, des sommes à recevoir résultant de la cession de placements et des sommes à payer découlant de l'acquisition de placements, tous libellés en devises.

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers (suite)

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

Exercice clos le 31 décembre 2016

9. Gestion des risques financiers (suite)

a) Risque de marché (suite)

i) Risque de change (suite)

Tel qu'il est mentionné à la note 3 ^{iv)}, la Fondation transige des contrats à terme pour les principales devises (le dollar américain, l'euro, la livre sterling et le yen). Par ces contrats à terme, le risque de change est atténué, tel qu'il est illustré dans le tableau suivant :

Exposition nette au risque de change			2016	2015
Type de devise	Placements	Montant notionnel des contrats de change	Exposition nette	Exposition nette
Dollar américain (\$ US)	690 360 \$	(425 822)\$	264 538 \$	235 587 \$
Euro (€)	148 213	(54 505)	93 708	107 442
Livre sterling (£)	41 115	3 860	44 975	52 706
Yen japonais (¥)	58 974	22 057	81 031	98 188
				493 923
Autres devises	275 669	–	275 669	233 236
	1 214 331 \$	(454 410)\$	759 921 \$	727 159 \$

Aux 31 décembre 2016 et 2015, si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 5 % par rapport aux autres devises, toutes les autres variables restant constantes par ailleurs, la valeur totale des placements incluse dans l'analyse nette des contrats de change aurait diminué ou augmenté d'environ 38,0 M\$ et 36,3 M\$, respectivement, soit 2,02 % et 2,03 % de cette valeur totale.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt fait référence à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la valeur du marché du total des instruments financiers qui portent intérêt à taux fixe.

Ces fluctuations ont peu d'impact sur la valeur des titres du marché monétaire qui sont des instruments à très court terme, dont l'échéance ne dépasse généralement pas 30 jours.

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers (suite)

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

Exercice clos le 31 décembre 2016

9. Gestion des risques financiers (suite)

a) Risque de marché (suite)

ii) Risque de taux d'intérêt (suite)

Les placements en obligations portent intérêt à taux fixe et exposent donc la Fondation au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt. Au 31 décembre 2016, le portefeuille obligataire (obligations et fonds d'obligations) représente 397,3 M\$ ou 21,1 % (368,3 M\$ ou 20,5 % en 2015) du total couvert par les analyses. Si les taux d'intérêt en vigueur au 31 décembre 2016 avaient augmenté ou diminué de 1 %, la courbe des taux évoluant en parallèle et toutes les autres variations restant constantes, la juste valeur de ce portefeuille aurait diminué ou augmenté d'environ 12,5 M\$ ou 3,1 % (11,8 M\$ ou 3,2 % en 2015). Cette sensibilité du portefeuille obligataire aux taux d'intérêt a été évaluée selon la durée pondérée du portefeuille.

Les papiers commerciaux adossés à des actifs ont été exclus de l'analyse puisqu'ils portent intérêt à des taux variables.

iii) Risque de prix

Le risque de prix correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des prix de marché, autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2016, le portefeuille de titres négociés sur des bourses mondiales (actions, fonds d'actions et fonds de couverture) représentait 1 037,8 M\$ ou 55,2 % (1 080,9 M\$ ou 60,3 % en 2015) du total couvert par les analyses. Si les cours sur les bourses mondiales avaient augmenté ou diminué de 10 %, toutes les autres variables restant constantes, la juste valeur des placements aurait augmenté ou diminué d'environ 89,2 M\$ en 2016 et 91,0 M\$ en 2015, respectivement.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit représente la possibilité de subir une perte financière dans le cas où une contrepartie ne respecterait pas son obligation de rembourser un prêt ou de remplir tout autre engagement financier, ou verrait sa situation financière se dégrader.

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers (suite)

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

Exercice clos le 31 décembre 2016

9. Gestion des risques financiers (suite)

b) Risque de crédit (suite)

Le tableau suivant présente la distribution des cotes de crédit du portefeuille en obligations de la Fondation aux 31 décembre 2016 et 2015, respectivement.

	2016		2015	
	\$	%	\$	%
AAA	77 431	19	72 058	20
AA	141 450	36	119 319	33
A	57 878	15	63 997	17
BBB	62 806	16	67 438	18
BB et moins	56 064	14	45 458	12
Autres	1 433	–	–	–
Total	397 062	100	368 270	100

Afin de limiter son exposition au risque de contrepartie découlant des opérations sur les contrats de change, la Fondation transige des contrats à terme de gré à gré auprès d'institutions financières dont la cote de crédit est établie par au moins deux des trois agences de notation reconnues et selon les limites suivantes : A1 (Moody's), A+ (S&P), A+ (Fitch).

Pour la gestion de la trésorerie qui est directement sous sa gouverne, la Fondation ne transige qu'avec des émetteurs dont la cote est de qualité supérieure, et ce, afin d'atténuer les risques de pertes financières. Les montants de cette gestion s'élèvent à 71,6 M\$ ou 83,5 % en 2016 (14,0 M\$ ou 44,6 % en 2015) par rapport au total de la trésorerie et équivalents de trésorerie. Aux 31 décembre 2016 et 2015, les contreparties sont des émetteurs auxquelles des agences de notation ont attribué des notes d'au moins R1-Bas (DBRS) ou l'équivalent.

Les sommes en dépôt auprès du gardien de valeurs de la Fondation ne sont pas en fidéicommis. Toutefois, les règles internes prévoient qu'elles ne peuvent pas dépasser 15 M\$. Aux 31 décembre 2016 et 2015, ces sommes étaient respectivement de 14,8 M\$ et de 6,9 M\$.

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers (suite)

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

Exercice clos le 31 décembre 2016

9. Gestion des risques financiers (suite)

c) Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité provient du délai éventuel dans la réalisation des placements à leur juste valeur. Certains placements ne sont pas négociés sur les bourses de valeurs ou ne se transigent pas à un volume élevé et, de ce fait, ils se transforment moins rapidement en trésorerie, ce qui peut entraîner une perte importante lorsqu'il y a lieu de s'en départir à court terme. Ce risque concerne principalement les fonds de placements privés, les placements dans des sociétés privées et une partie des placements dans les stratégies dites opportunistes.

La Fondation investit la majorité de ses actifs dans des titres qui sont négociés sur des marchés actifs et qui peuvent être facilement cédés. Aux 31 décembre 2016 et 2015, 353,8 M\$ ou 18,8 % et 308,0 M\$ ou 17,2 %, respectivement, du total couvert par les analyses pouvaient être considérés comme étant peu liquides.

Les besoins de trésorerie les plus importants sont reliés aux appels de capital des fonds de placements privés, au règlement des contrats de change ainsi qu'aux activités philanthropiques de la Fondation.

Pour satisfaire plus précisément ces demandes, la Fondation monétise des placements en instruments de marché monétaire et des titres à revenu fixe en dollar canadien. De plus, il lui serait possible de vendre une portion du portefeuille d'actions conventionnelles cotées en bourse. Sur cette base, la Fondation estime détenir les liquidités nécessaires pour couvrir ses besoins de trésorerie.

10. Informations comparatives

Certaines informations comparatives pour 2015 ont été reclassées pour se conformer à la présentation adoptée en 2016.